

Dossiers insolites

Une rubrique animée
par Jean Leclaire

Comme en France, les gendarmes russes doivent prendre au sérieux les « affaires d'O.V.N.I... »

Depuis longtemps déjà, les gouvernements de certains pays ont pris au sérieux les témoignages d'observations d'objets volants non identifiés.

En France, les gendarmes, ont, par exemple, des directives très précises de façon à enregistrer les propos des témoins.

En effet, ils doivent effectuer une enquête très poussée sur la moralité des personnes ayant observé les phénomènes.

Des vérifications sérieuses sont entreprises. Le témoin boit-il ? A-t-il l'habitude de « raconter des histoires » ? etc...

Lorsqu'il s'agit d'une enquête consécutive à un atterrissage, les traces sont étudiées avec le plus grand soin, photographiées, les moindres indices sont relevés.

Précisons enfin que le procès-verbal (ou rapport), est dressé en cinq exemplaires qui prendront les destinations suivantes :

Préfecture.
Procureur de la République.
Général commandant la région aérienne.
Ministère des Armées, direc-

tion de la gendarmerie et justice militaire.
Archives.

U.R.S.S. : ALCOOTEST D'ABORD MAIS...

Nous savons d'ailleurs qu'aux Etats-Unis, et dans plusieurs pays d'Europe, ce genre de choses est suivi avec beaucoup d'intérêt.

Mais on ignorait généralement ce qui se passe, en Union soviétique lorsque des personnes affirment avoir observé de mystérieux phénomènes.

Or, grâce à une émission de France-Inter, nous avons appris avec précision quelle était l'attitude des autorités soviétiques, dans ce domaine.

En effet, dans son émission du mercredi 7 mars dernier, « Tout finit par être vrai », Henri Gougoud nous a fait connaître les directives adressées aux services de gendarmerie d'U.R.S.S. (2).

Des directives extrêmement précises, destinées aux gendarmes chargés du maintien de l'ordre dans les circonscriptions civiles et militaires dans les Républiques d'Union soviétique.

En voici les principaux passages :

« Toute personne qui viendra faire une déposition pour signaler qu'elle a aperçu un OVNI, devra, au préalable, être soumise à une quête sur ses habitudes de boisson, et à un alcootest ».

« On n'admettra que les témoignages d'hommes, de femmes et d'enfants âgés de plus de 8 ans ».

« Une vigilance toute particulière s'impose lorsque le témoin assure qu'il a aperçu des occupants de l'engin, ou que ceux-ci ont tenté de prendre contact avec lui ».

« Une foi établie que le témoin est de bonne foi, qu'il n'est pas pris de boisson et que l'engin décrit n'appartient pas aux diverses catégories de nos objets volants civils, militaires ou balistiques, un procès-verbal très circonstancié doit être dressé en présence du commandant du poste qui conduira obligatoirement l'interrogatoire du témoin ».

... AUCUN DETAIL NE SERA NEGLIGÉ !

Dans le manuel destiné aux gendarmes soviétiques, on peut encore lire : « On fait une enquête sur l'entourage du témoin, sur sa bonne foi et sur son équilibre mental ».

Comme en France, ce rapport est établi en cinq exemplaires qui seront expédiés dans différentes directions et notamment aux services de l'armée de l'air.

Mais, attention ! Il n'est pas question d'inventer une « bonne histoire » pour « rigoler un bon coup » sur le dos des extraterrestres, qu'on en juge :

« Toute mystification qui aurait pour but de ridiculiser la science ou la sécurité, sera sévèrement punie par une forte amende ! ».

« Toutefois, dans l'intérêt de la sécurité et de la science soviétiques, aucun détail émanant de la bonne foi des témoins ne sera négligé. La prudence ne doit pas faire oublier l'objectivité de l'observation ».

Enfin, aucune information ne sera communiquée à la presse et au public, avant autorisation des autorités supérieures de la sécurité. Car l'ordre public est, en effet, aisément troublé par l'observation de « faits ou éventuellement d'êtres extraordinaires » et donner une trop grande audience à certains faits, relèverait d'incitation à la sédition... ».

Mais tout cela n'empêche pas la presse soviétique de publier fréquemment des articles relatifs à la possibilité de vies extraterrestres. Même si les témoins d'observations d'OVNI préfèrent, à juste titre, « tourner sept fois leur langue dans la bouche », avant de se décider à révéler des faits insolites...
o o o

Ils ne sont pas les seuls. En effet, dans nos « Dossiers insolites » du 25 avril 1977, nous avons publié l'interview d'un officier retraité, à ce sujet. Il s'agit du capitaine Maurin, retiré à Orange qui était, en 1953 et 1954, officier de sécurité, au Bourget où il recueillait les témoignages des militaires de l'armée de l'air sur les M.O.C.

En effet, à cette époque, il n'était pas encore question de soucoupes volantes ou d'objets volants non identifiés, puisque les OVNI s'appelaient « Mystérieux objets célestes ».

o o o
« Tout finit par être vrai » émission d'Henri Gougoud à 15 h 30, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, sur France-Inter.

« Les boules lumineuses des dentelles de Montmirail » : Le mystère est enfin éclairci !

AVIGNON. — Depuis plus d'un an, nous vous avons posé la question « qui pourrait nous expliquer le mystère des Dentelles de Montmirail dont le ciel est régulièrement parcouru par des boules lumineuses ? ».

Nous avons enfin reçu, en l'espace de quelques jours, deux lettres provenant de nos lecteurs qui viennent de nous apporter enfin la réponse. Nous l'avons vérifiée et désormais ces apparitions célestes n'intrigueront plus les habitants du Nord Vaucluse, puisque l'explication existe, elle est parfaitement rationnelle et logique.

La première lettre émanait de M. Marcel Blanchard, demeurant à Suzette (rendons à César...)

En voici quelques extraits : « Déjà l'an dernier j'avais eu l'intention de vous écrire au sujet de ce mystérieux phénomène, puis de nouveau la semaine dernière, mais je pensais que vous n'auriez aucun mal à trouver la solution à ce problème »...

« Cela permet de rêver à peu de frais, mais il suffisait de téléphoner à la base de Salon-de-Provence pour être renseigné... »

« Car il s'agit en effet d'Avions Volants Bien Identifiés »...

« Veuillez agréer, etc... »
Dans la seconde lettre que nous devons à M. Marcel Benoit, commerçant à Vaison-la-Romaine (et qui avait attiré notre attention sur ces phénomènes, il y a plus d'un an) notre correspondant nous explique, qu'à l'aide de très puissantes jumelles, il a pu suivre beaucoup mieux les évolutions de ces boules lumineuses, de couleur jaune.

« J'ai pu discerner à l'arrière de cet engin, un clignotant rouge. Il doit donc s'agir d'un avion » explique-t-il notamment, concluant son propos, par cette phrase : « L'O.V.N.I. est mort, vive l'O.V.I. ».

« En attendant d'autres phénomènes aussi passionnants, je vous prie d'accepter etc... »
o o o

N.D.L.R. — Bien entendu, nous avons téléphoné à la base militaire de Salon-de-Provence, pour demander confirmation.

On nous a renseigné fort aimablement et il nous a été précisé que ces lumières jaunes qui évoluaient dans le ciel correspondaient aux phares de « Fouga-Magister » utilisés, le soir par les élèves-pilotes dans le cadre de leur instruction pratique.

Des entraînements qui ne se prolongent d'ailleurs jamais après 22 heures. Ce que tout le monde pourra d'ailleurs vérifier...

Voici donc enfin, une explication à ces mystérieux ballets lumineux dans le ciel, qui ont intrigué bien des Vauclusiens pendant des mois.

Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à cela. Rappelons qu'en ce qui concerne les observations d'Objets Volants Non Identifiés, 90% d'entre elles sont expliquées par un phénomène naturel ou tout au moins connu. Il en reste malgré 10% qui demeurent, même après examen, inexpliqués. Y compris par les savants...

La vie des associations

Le G.R.E.P.O. (Groupement de recherches et d'études du phénomène O.V.N.I.) assure une permanence de 15 à 19 heures chez M. Camille Ferrier 18, rue Paul-Cézanne Cédex 9, 84130 Morières-les-Avignon, tél. 31.26.17.

Un samedi sur deux, de 14 à 16 heures à la Maison des jeunes de Sorgues, M. Murzilli assure également une permanence.

Enfin en cas d'observation dans le Nord-Vaucluse vous pouvez vous adresser à M. Montoya impasse de la Lavance 84101 Orange tél. 34.69.10. ou dans la journée le (16.66) 89.50.36.

Le groupe Ouranos est représenté dans le Sud-Luberon par Yves d'Onani quartier Saint-Martin 84120 Pertuis tél. 70.03.20.

Enfin le groupe Véronica de Mîmes est installé dans ses nouveaux locaux 1, rue Vauban 30000 Nîmes tél. 21.44.78.

Les conférences

Jean-Claude Bourret, journaliste à T.F.1 viendra à Avignon le 24 avril prochain où il donnera à 21 heures, au cinéma « Le Capitole » une conférence sur le thème suivant : « Le défi des Ovnis ».

Mais nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement prochainement.

Ecrivez-nous

Si vous-mêmes, des membres de votre famille, des amis, avez été un jour témoin d'un phénomène étrange, dites-le nous. Ecrivez-nous ou téléphonez au journal. Si vous le demandez votre anonymat sera scrupuleusement respecté. Mais précisez si possible votre identité et votre adresse pour nous permettre de prendre votre témoignage en considération et si vous pouvez accompagner votre récit d'un schéma, il sera très favorablement accueilli.

Merci d'avance, adressez-vous à Jean Leclaire « Vaucluse Matin Dauphiné Libéré » 4, rue de la République, 84000 Avignon, tél. 82.32.80.

11
—
4
—
48